

ATTESTATION D'ASSURANCES

Nous soussignés, Cabinet **INSURED** agissant par délégation de la Compagnie :

AXA France IARD

Société Anonyme, au capital de 214 799 030 €,
Immatriculée au RCS de Paris sous le n° 722 057 460
26 rue Drouot
75458 Paris cedex 09

Attestons par la présente que la société :

LA SIT

57 rue Favre de Saint Castor
CS 979006
34184 MONTPELLIER CEDEX 4

A souscrit pour le compte de ses clients une police d'assurance portant le N°4477216204
couvrant les loyers impayés et la vacance locative du programme immobilier désigné ci-après :

RESIDENCE L'ETOILE DU SUD
134 AVENUE DE HAMBOURG
13008 MARSEILLE

TABLEAU DES GARANTIES	
Cotisation : 4,50% TTC	
Loyers impayés	Loyers impayés charges comprises sans limitation de durée Maximum de Garantie : dans la limite du plafond global de 61 000 € par sinistre sans franchise Indemnités d'occupation des lieux Préavis non effectué et non payé Frais de procédure d'expulsion et de recouvrement
Détériorations immobilières	Garanti dans la limite de 7.700 € par sinistre Détériorations et destruction immobilières perpétrées par le locataire 153 € TTC pour les frais de constat d'huissier d'état des lieux de sortie Franchise est égale au montant du dépôt de garantie
Protection Juridique	Voir tableau de garantie L'assuré est garanti pour tout conflit trouvant son origine dans l'exécution du contrat de location des locaux assurables à l'exception des conflits pris en charge au titre de la garantie « loyers impayés et détériorations immobilières ». Seuil d'intervention pour les litiges supérieurs ou égal à 305 € dans la limite 3 812 € par litige
Vacance locative	Garantie maximum dans la limite de 6 mois de loyer en principal (hors charges) du précédent locataire Franchise : 2 mois 13 800 € TTC par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Cette attestation n'est valable que sous réserve du paiement des cotisations périodiques à la charge des propriétaires assurés. Le taux de cotisation est égal à ce jour à 4,50 % TTC des loyers et charges émis.

Pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Toulouse, le 06/11/2009

INSURED
RUE DES ARTS - 31000 TOULOUSE
Tél. 05.61.00.12.65
Fax 05.61.00.12.68
RCS Toulouse 498 242 908

ATTESTATION DE GARANTIE DE LOYER

**Conditions de vente spécifiques au programme
Résidence « L'Etoile du Sud »
à MARSEILLE (13008)**

La SNC BONNEVEINE SUITES INN Société en Nom Collectif au capital de 1 500 € dont le siège social est situé 125 Rue Gilles Martinet - 34070 Montpellier immatriculée au RCS de Montpellier sous le N° 515 373 900 représentée par son Gérant

certifie et atteste par la présente que, dans le cadre du mandat de gestion que nous avons signé avec LA SIT, gestionnaire de l'immeuble, tous les réservataires de la résidence ci-dessus bénéficieront des dispositions suivantes :

- **Au titre de la CARENCE locative** (soit l'absence du premier locataire) : nous nous engageons à verser au réservataire devenu acquéreur, un revenu mensuel foncier de substitution égal au loyer mensuel brut prévu, déductions faites de tous les frais liés à la gestion du bien, tels que les honoraires de gestion et les charges de copropriété, conformément aux usages.
Ce versement sera mis en place pour une durée maximum de douze (12) mois après une franchise d'un (1) mois démarrant le 1^{er} jour du mois qui suit la livraison des parties privatives.

Cet engagement est soumis à la condition expresse et déterminante que l'acquéreur confie à LA SIT, le moment venu, le mandat de gérer son bien.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Montpellier, le 1^{er} novembre 2009

Le Réservant

Paraphe(s) Réservataire(s)